



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2021
Législature 2020 - 2025

Bureau du Conseil municipal

Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale), Présidente
M. Roland SUTTER (PLR), vice-Président
M. Julien LEVY (Vert'libéraux), 1^{er} Secrétaire
M. Anthony GIANNASI (PDC), 2^{ème} Secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)	<i>excusé</i>	M. Jean-Marie HAINAUT (PLR)
Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR)		M. André Kaelin (PDC)
M. Darius AZARPEY (PLR)		Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)
M. Norberto BIRCHLER (PLR)	<i>excusé</i>	M. Marc OBERSON (PDC)
Mme Christine BOUVIER (PLR)		Mme Patricia REYMOND (PLR)
M. Emmanuel CURTET (PDC)		Mme Ruth VESTI (PDC)
Mme Chantal DE Senger (PLR)		M. Laurent WISLER (Alternative communale)
M. François FREY (PLR)		M. Guy ZWAHLIN (PLR)
Mme Fabienne GAUTIER (PLR)		M. Stephan ZWETTLER (PLR)
M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux)		

Membres du Conseil administratif

M. Philippe THORENS (PDC), Maire
Mme Carole LAPAIRE (PLR), Conseillère administrative
M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00. Elle salue Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, le personnel administratif, ainsi que le public. Elle souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du 2 novembre 2021 qui se déroule à la salle communale en raison de la situation sanitaire.

Elle informe que MM. AMBROSETTI et BIRCHLER sont excusés.

**1. PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR SEBASTIEN GINDRAUX (VERT'LIBERAUX)
SUITE A LA DEMISSION DE MADAME JASMINE GAGE**

Mme la Présidente annonce que suite à la démission du Conseil municipal de Mme Jasmine GAGE (Vert'libéraux), M. Sébastien GINDRAUX a accepté le mandat et va prêter serment.

Elle invite M. GINDRAUX à se placer au centre de la salle et prie l'assemblée de se lever.

Elle lit la formule de prestation de serment résultant de l'article 8 de la loi sur l'administration des communes : « *Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.* »

Une fois le serment reçu, **Mme la Présidente** invite M. GINDRAUX à rejoindre son siège et prie l'assemblée de se rasseoir.

Applaudissements.

Mme la Présidente passe la parole à M. LEVY.

En tant que chef du groupe Vert'libéraux, **M. LEVY** présente M. GINDRAUX et annonce qu'il siègera dans les commissions ad hoc COVID-19 Economie et associations, Aménagement, Bâtiments et logement, Routes et infrastructures, Culture et loisirs, Scolaire et Sociale.

Mme la Présidente passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation de nouveaux collaborateurs

Mme la Présidente passe la parole au Conseil administratif.

Mme LAPAIRE présente la personne engagée en tant que juriste à 50%.

Applaudissements.

M. THORENS présente ensuite la personne engagée en tant qu'assistante administrative dédiée au secrétariat du Conseil administratif et au domaine du scolaire à 65%.

Applaudissements.

Courrier du 30 septembre de la fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) concernant le projet de transfert de charges et de compétences du canton aux communes

Mme la Présidente informe de la réception de ce courrier et précise que le bureau du Conseil municipal en a pris acte.

Courrier du 9 octobre d'un habitant de la commune au sujet de l'abattage de deux marronniers au chemin des Rayes 11

Mme la Présidente informe de la réception de ce courrier et informe que le Conseil administratif s'est chargé d'y répondre.

M. THORENS indique qu'il donnera quelques précisions à ce sujet sous le point relatif aux communications du Conseil administratif.

Proposition de répartition local de vote pour l'année 2022

Mme la Présidente rappelle que le tableau de répartition des Présidences et vice-Présidences du local de vote pour l'année 2022 a été mis en ligne sur CMNet. S'il n'y a pas de questions ou remarques, cette répartition est considérée comme approuvée et sera transmise au Service des votations et élections.

Elle invite les personnes concernées à vérifier et signer les documents nécessaires auprès du secrétariat, après la séance.

Calendrier des commissions et du Conseil municipal du 1^{er} semestre 2022

Mme la Présidente rappelle que le calendrier des séances du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2022 a été inséré sur CMNet. S'il n'y a pas de remarque à ce sujet, ce calendrier est considéré comme approuvé.

Prochaine séance du bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente informe que la prochaine séance du bureau du Conseil municipal se tiendra le mercredi 10 novembre, à 18h00. Si possible, elle demande que les éventuelles motions soient transmises à cette occasion. Toutefois, elle précise que les motions transmises dans le délai prévu par le règlement du Conseil municipal, soit d'ici le jeudi 11 novembre, seront tout de même ajoutées à l'ordre du jour.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques.

Mme LEITNER-RIAT relève que sa remarque faite durant la présentation de la Fondation des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie au sujet de l'éclairage nocturne ne figure pas dans le procès-verbal sous le point N°1, pages 229-230.

Elle souhaite que la remarque suivante soit prise en compte : « **Mme LEITNER-RIAT** s'étonne que la Fondation s'imaginerait éclairer une zone marécageuse, sachant que les communes tentent de baisser l'éclairage public, il est important que la nature ne soit pas perturbée inutilement. »

Comme il n'y a pas plus d'interventions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2021.

Mme la Présidente aborde le point suivant de l'ordre du jour.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Mme la Présidente indique que la séance de la commission Aménagement du 19 octobre dernier a fait l'objet uniquement d'un procès-verbal qui sera à disposition sur CMNet. Elle ajoute que le rapport de la commission des Finances du 18 octobre 2021 sera traité sous le point suivant de l'ordre du jour.

Elle rappelle que les encadrés relatifs au budget 2022 des commissions ne seront pas votés. Toutefois, si un Conseiller municipal désire remettre en question une ligne budgétaire attribuée ou non par une commission, il peut tout-à-fait en faire la demande lors de cette séance plénière.

- Scolaire du 20 septembre 2021

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport.

Mme LAPAIRE apporte une précision à la suite d'une question des maîtresses adjointes lors de la commission. Elle précise qu'il n'y a pas de directive donnée au corps enseignant en matière de choix de la compagnie de cars pour les sorties scolaires.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Scolaire du 20 septembre 2021.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- Bâtiments et logement du 27 septembre 2021

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 27 septembre 2021.



Elle indique que le préavis concernant les dépassements 2021 ne sera pas voté vu que la délibération à ce sujet a déjà été approuvée lors de la précédente séance plénière.

- **Culture et loisirs du 30 septembre 2021**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 30 septembre 2021.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. **PRESENTATION DU BUDGET 2022**

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING pour la présentation du budget 2022. Seules les questions et interventions sont relatées dans ce procès-verbal.

→ **Présentation du budget 2022**

M. GOEHRING commente les diapositives qui composent sa présentation (présentation annexée à ce procès-verbal).

Une fois sa présentation terminée et comme il n'y a pas de questions, il parcourt les documents suivants :

- **Projet de budget de fonctionnement 2022**

M. KAE LIN intervient au sujet du compte « Industrie, artisanat et commerce » (montant de 55'000 F inscrit dans le projet de budget 2022).

Historiquement, il rappelle qu'une somme de 15'000 F était annuellement inscrite, afin de soutenir l'association Genilem. Cette année, 40'000 F supplémentaires sont prévus sous ce compte pour faire suite au travail de la commission ad hoc COVID-19 Economie et associations qui a soutenu les commerçants notamment.

Il demande comment les charges vont être ventilées et comment le Conseil administratif va gérer cette somme.

M. GOEHRING explique qu'une somme de 15'000 F est toujours prévue pour l'association Genilem et que le montant de 40'000 F servira globalement à la promotion économique et au soutien aux commerçants de la commune en fonction des demandes qui pourront arriver en 2022. A ce propos, il indique qu'une demande a déjà été reçue de la part du marché de Vézenaz. Il précise que la participation de la commune se fera uniquement sur justificatifs, dans le cadre de différentes actions en faveur des commerçants de la commune.

M. KAE LIN demande si la décision d'octroyer certaines sommes sera de la compétence du Conseil administratif ou des commissions.

M. GOEHRING rassure en disant que le Conseil administratif est tout à fait transparent et tiendra régulièrement la commission des Finances informée sur l'utilisation de ce montant

M. CURTET intervient au sujet du compte « Combustible et énergie » (75'000 F en moins par rapport au budget 2021).

M. CURTET rappelle que suite à son intervention lors de la commission budget Bâtiments et logement au sujet de la baisse de cette ligne budgétaire, il lui a été répondu que cette ligne avait été baissée



grâce à l'optimisation et à la régulation. Au vu de l'augmentation des coûts des énergies, il pense qu'il serait peut-être bien d'être un peu plus conservateur.

M. GOEHRING répond que le montant de 75'000 F en moins est dû à la baisse de redevances versées par les SIG.

M. CURTET a l'impression que globalement le montant pour les combustibles et l'énergie avait été diminué.

M. GOEHRING demande au responsable du service des finances et de la comptabilité, présent de la salle, s'il peut donner quelques précisions sur ce point.

Celui-ci explique que les montants ont été ajustés bâtiment par bâtiment, en fonction des consommations enregistrées ces dernières années.

M. CURTET demande si l'augmentation des tarifs a été intégrée.

Le responsable du service des finances et de la comptabilité rappelle que le travail budgétaire ayant été effectué durant l'été/début d'automne, certaines augmentations récentes n'ont pas forcément été intégrées complètement.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. GOEHRING** poursuit la lecture des documents.

- Projet de budget d'investissement 2022
- Dépenses votées en commission
- Plan quadriennal des investissements du patrimoine administratif 2022-2025

Partant du constat que chaque année la commune enregistre un bénéfice et que des dépassements sont votés, **M. LEVY** demande s'il existe des investissements qui pourraient être identifiés et anticipés en cas de situation financière favorable, notamment au niveau des énergies.

M. GOEHRING répond que ce plan quadriennal des investissements est régulièrement étudié par le Conseil administratif et la commission des Finances. Certains achats spécifiques peuvent être effectués pour autant qu'ils soient commandés, livrés et payés avant la fin de l'année, mais certains investissements importants ne peuvent être intercalés, notamment en raison de la charge de travail que cela implique.

M. LEVY précise qu'il s'agit justement de ne pas arriver en fin d'année avec des investissements qui ne pourraient pas être avancés. Par contre, si certains investissements qui pourraient être anticipés, sont prévus pour les mois de janvier ou février de l'année suivante, cela permettrait de libérer des fonds pour d'autres projets, par exemple dans l'économie d'énergie.

M. THORENS revient sur l'intervention de **M. GOEHRING** en soulignant la gestion de tous les projets en cours de réalisation par le personnel communal et qu'un nouveau projet se planifie à l'avance.

M. LEVY comprend bien qu'il est difficile de prévoir un gros projet en trois mois, mais peut-être deux ou trois ans avant.

M. GOEHRING répond que c'est le but justement de ce plan et de son étude régulière.

M. THORENS précise que les membres du Conseil municipal peuvent interagir sur ce plan quadriennal par le biais de motions et des commissions.

M. GOEHRING revient sur le résultat positif escompté pour 2021 d'environ quatre millions mentionné lors de sa présentation. Il explique que des amortissements complémentaires à hauteur d'environ 4 millions seront alors proposés. Si le résultat définitif 2021, qui sera connu aux alentours de février-mars 2022, est bien confirmé, tous les amortissements complémentaires seront faits, ce qui diminuera les charges en faveur d'investissements supplémentaires. Par contre, si au moment du bouclage des



comptes, il y a un résultat de 500'000 F, des amortissements complémentaires seront faits à hauteur de 500'000 F et le résultat sera à 0 F.

Il relève la difficulté d'anticipation étant donné qu'il faut attendre les estimations définitives du canton pour faire le bouclage des comptes.

M. THORENS indique qu'en cas de projet relativement urgent, comme ce fut le cas de la crèche par exemple, il est encore possible de faire une délégation du maître d'ouvrage, mais cela implique quand même une implication de la part du personnel communal.

Mme LAPAIRE ajoute qu'il s'agit non seulement de travail supplémentaire pour le personnel, mais cela demande également du travail de la part du Conseil municipal ! Tous les projets passent en commission pour y être discutés et étudiés. Selon les montants, il faut demander un certain nombre d'offres concurrentielles, puis ensuite voter des délibérations. Il n'est pas possible de faire plus de projets, sous prétexte que la commune fait des bénéfices.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. GOEHRING** poursuit la lecture des documents.

- Plan quadriennal des investissements du patrimoine financier 2022-2025
- Tableau des amortissements du patrimoine administratif 2025
- Tableau des emprunts au 31 décembre 2021 et prévision 2022
- Répartition de la contribution annuelle 2022 des communes au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
- Patrimoine financier – logements 2022
- Budget 2022 du Centre sportif de Rouelbeau
- Budget 2022 de la Fondation intercommunale des Terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie
- Budget 2022 des crèches intercommunales « L'Île aux Mômes »
- Budget 2022 de l'ORPC Lac
- Budget 2022 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive
- Projets de délibération budget 2022

Comme il n'y a pas d'autres remarques ou questions, **Mme la Présidente** passe ensuite au rapport de la commission des Finances du 18 octobre 2021.

Rapport de la commission des Finances du 18 octobre 2021

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport.

Voir remarques
P.V. suivant

M. CURTET fait remarquer que le chemin mentionné au point N°B de l'ordre du jour de cette commission n'existe pas. Il précise que la parcelle dont il est question se situe entre le chemin de la Pallanterie et la route de Thonon.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Finances du 18 octobre 2021.

Mme la Présidente précise que la commission a préavisé favorablement à l'unanimité la contribution au FIDU, le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle à 100% et le projet de budget de fonctionnement 2022 et que ces délibérations seront soumises au vote le 23 novembre prochain.

Elle indique que le préavis concernant le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la parcelle N°404, préavisé favorablement par la commission, fait partie de la délibération 21-19 qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Décision de l'assemblée générale de l'ACG du 15 septembre 2021

Mme la Présidente demande à Mme GAUTIER de lire le préavis de la commission concernant la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 15 septembre 2021.

fdp
a

Après lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui souhaitent exercer leur droit d'opposition concernant la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 15 septembre 2021 relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal, au SIACG, d'une subvention de 2,2 millions de francs pour l'acquisition et l'implémentation d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) destiné aux 44 communes membres, lèvent la main. ».

A l'unanimité (20 non), le Conseil municipal renonce à exercer son droit d'opposition concernant la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 15 septembre 2021 relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal, au SIACG, d'une subvention de 2,2 millions de francs pour l'acquisition et l'implémentation d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) destiné aux 44 communes membres.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJET DE DÉLIBÉRATION

Délibération 21-19 : Proposition du Conseil administratif relative au transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la parcelle N° 404, sise route de Thonon, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, pour sa valeur comptable de 10'000 F, et à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 10'000 F destiné à l'amortissement de celle-ci

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général.

M. CURTET apporte des précisions au sujet de la parcelle N° 404.

Dans l'exposé des motifs relatif à cette délibération, sous le chapitre « Historique », il est mentionné qu'avant 1990, il n'y a pas de traces de cette parcelle au niveau comptable. **M. CURTET** informe que dans le registre des numéros suivis du cadastre Dufour de 1849, la parcelle N° 404, numéro d'origine, apparaît comme étant déjà propriété de la commune. Dans le cadastre français de 1819, la route de Thonon n'existe pas, la parcelle se situe entre les chemins des Gotettes, des Prés-Galland et du Manège et sur la Mappede sarde de 1730 il s'agit du carrefour entre ces 3 chemins. Il est donc raisonnable de penser qu'il s'agit d'un terrain communal depuis au moins 300 ans.

Pour compléter, **M. CURTET** ajoute que le lieu-dit situé en face, de l'autre côté de la route de Thonon, se nomme les Champs de la Fourche, en raison des fourches patibulaires (gibet) appartenant au seigneur de la Bâtie Cholex qui détenait également le château de Rouelbeau.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 21-19, lèvent la main. ».

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 21-19 relative au transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la parcelle N° 404, sise route de Thonon, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, pour sa valeur comptable de 10'000 F, et à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 10'000 F destiné à l'amortissement de celle-ci.

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire la délibération 21-19.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la délibération 21-19 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 21-19, lèvent la main. »

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-19 relative au transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la parcelle N° 404, sise route de Thonon, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, pour sa valeur comptable de 10'000 F, et à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 10'000 F destiné à l'amortissement de celle-ci.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROJET DE RESOLUTION

Il n'y a pas de projet de résolution.

8. PROJET DE MOTION

Motion 21-07 : Pour une piscine publique ouverte toute l'année

Mme la Présidente passe la parole à M. AZARPEY, afin qu'il présente cette motion déposée par le groupe PLR.

M. AZARPEY présente cette motion.

« Vous avez tous reçu la motion « Pour une piscine publique ouverte toute l'année » et vous l'avez sans doute lue, je vais donc m'abstenir de vous en faire une lecture complète de plus.

Pour résumer l'objet, et comme vous le savez, la région Arve et Lac, si on reste de notre côté de la frontière, ne possède aucune infrastructure couverte permettant la natation toute l'année.

D'un côté, le besoin existe, de l'autre, nous avons démontré ces dernières années, notamment à travers notre travail sur le Centre sportif de Rouelbeau, que nous tenons aux projets intercommunaux et au développement de l'offre sportive.

Le groupe PLR vous propose donc de passer de la parole aux actes en offrant à la population une infrastructure nautique de qualité.

Pour ce faire, la motion propose que le Conseil municipal invite la commission Sports à :

- Elaborer un projet de création d'un équipement nautique couvert dans la région ;*
- Etudier les possibilités de coopération intercommunale en ce sens et/ou un partenariat public/privé ;*
- Lui présenter le projet d'équipement dans un délai raisonnable.*

Pour terminer, j'aimerais préciser que les termes utilisés et les propositions incluses dans la motion sont volontairement larges et englobants. Les idées (notamment d'emplacements éventuels de l'infrastructure) existent et les Conseillers municipaux PLR les exposeront volontiers par la suite.

Mais l'objectif de la motion, à nos yeux, est double : premièrement donner l'impulsion, donc lancer les réflexions, et d'un autre côté, laisser à la commission une marge de manœuvre importante dans son étude.

Au nom du groupe PLR, je vous invite donc à accepter la motion et à soutenir par-là la création d'une piscine publique couverte pour les Collongeais et les habitants de notre région.

Merci beaucoup. »

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général.

M. CURTET informe que le groupe PDC soutient ce projet de piscine couverte qui figurait d'ailleurs aussi dans son programme de campagne. Il demande s'il s'agit d'une prolongation de la motion N°15-01



« Demande d'étude d'un projet de bassin de natation intercommunal avec les communes d'Arve et lac ».

Mme GAUTIER rappelle que la motion 15-01 avait été étudiée par les commissions Aménagement, Sports et Finances. Elle rappelle également le projet de participation en vue de l'acquisition de Genève-Plage auquel la commune de Cologny a finalement renoncé, ce qui a stoppé la motion 15-01.

Par cette motion, le groupe PLR souhaite que ce projet soit repris avec un développement possible sur le site du Centre sportif de Rouelbeau, étant donné l'augmentation prévue de la participation de la commune de Collonge-Bellerive.

M. KAELIN confirme que le groupe PDC soutient ce projet.

Il pense qu'il serait utile pour le travail de la commission Sports de connaître la dimension souhaitée pour cette future piscine, même s'il elle doit ensuite devoir être revue.

Par ailleurs, il rend attentif que toutes les communes d'Arve et Lac participent au consortium de la piscine de Thônex, sauf les communes de Corsier, Anières, Hermance et Collonge-Bellerive. Il pense que cela pourrait provoquer quelques petits conflits...

Mme LAPAIRE relève que la question de la dimension sera la première réflexion que mènera la commission Sports. Pour ce qui est de la motion 15-01, elle rappelle qu'il a été demandé récemment aux différents partis de clore certaines motions, pour certaines un peu anciennes. Le but de cette motion proposée ce soir est effectivement le même, mais la motion 15-01 était, selon elle, plus axée sur le site de Genève-Plage.

M. CURTET rétorque que la motion 15-01 mentionnait déjà le site du Centre sportif de Rouelbeau.

Mme LAPAIRE rappelle que la commune de Cologny a abandonné le projet de rachat du site de Genève-Plage, car elle n'a pas trouvé de projet qui reçoive l'agrément du canton. Elle rappelle également que le projet d'extension du Centre sportif de Rouelbeau, sur le territoire de la commune de Meinier, qui prévoyait d'y inclure une piscine intercommunale, a été supprimé du Plan directeur communal de Meinier. Elle suggère donc de ne pas s'arrêter au site de Rouelbeau. De plus, afin que cela soit plus clair, elle encourage de déclarer la motion 15-01 close.

M. AZARPEY remercie pour ces différents retours positifs.

Au sujet de la dimension du bassin, il indique que les discussions au sein de son groupe portaient principalement à considérer une piscine de 50 mètres, surtout s'il s'agit d'une piscine intercommunale. Il indique qu'il convient de laisser à la commission ce travail, en sachant que les lieux proposés influenceront évidemment sur la taille envisageable. Il suggère, de part cette discussion, d'indiquer à la commission Sports que la priorité est la réalisation d'une piscine de 50 mètres, tout en lui laissant la liberté de faire une autre proposition, afin de ne pas freiner sa réflexion.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette motion 21-07, lèvent la main. ».

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 21-07 « Pour une piscine publique ouverte toute l'année ».

Mme la Présidente demande à M. GIANNASI de lire la délibération 21-07.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la motion 21-07 : « Que celles et ceux qui approuvent la motion 21-07, lèvent la main. »

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la motion 21-07 « Pour une piscine publique ouverte toute l'année ».

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

P. H.
R

9. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif.

Durée des concessions pour les tombes de personnes renommées de la commune

M. ZWAHLEN a été interpellé par M. Olivier Cingria, dont la famille repose au cimetière de Vézenaz, notamment son père M. Albert Cingria (architecte), qui demande s'il est possible qu'une partie d'un cimetière soit réservée aux personnes illustres inhumées sur la commune, afin de déroger à la limite de la durée des concessions. M. Cingria aurait reçu l'information de la commune que la seule possibilité pour maintenir ces tombes serait de les transférer au cimetière des Rois.

Mme LAPAIRE répond qu'il existe un règlement des cimetières qui prévoit une durée des concessions de 20 ans, renouvelable ensuite de 20 ans. Selon les circonstances, le Conseil administratif peut ensuite décider de prolonger des concessions jusqu'au maximum de 99 ans. Elle ajoute qu'il existe également à Genève des tombes patrimoniales, en lien avec des monuments funéraires historiques ou de personnes renommées, dont la famille Cingria et que la concession pour cette famille est bien de 99 ans. Chaque cas est analysé avec délicatesse et la commune est très à l'écoute des demandes des familles. Elle relève toutefois qu'au-delà de 99 ans, il est souvent difficile de retrouver des représentants de la famille. Au sujet du cimetière des Rois, elle indique que les conditions pour y être inhumées sont difficiles.

Eclairage du skatepark de Collonge

M. OBERSON relate que plusieurs jeunes et animateurs du Point d'interro se plaignent de l'absence d'éclairage de cette installation, principalement en hiver lorsqu'il fait nuit très tôt. Il souhaite savoir pourquoi aucun éclairage n'a été prévu.

M. THORENS répond qu'initialement il avait été décidé de ne pas installer d'éclairage en hiver. Il indique que ce sujet sera abordé prochainement par le Conseil administratif.

Arbre tombé dans le champ à côté de l'épicentre

Mme AZARM AZARPEY demande si l'arbre qui est tombé près de l'épicentre sera prochainement enlevé.

M. GOEHRING répond que cet arbre se situe sur un terrain privé et que le département technique a pris contact avec le propriétaire, afin de lui proposer d'effectuer un exercice avec les sapeurs-pompiers. Malheureusement, la propriétaire n'a actuellement pas sonné suite et la commune ne peut pas intervenir sans son accord.

Engagement d'un-e collaborateur-trice Environnement et Développement durable

Mme la Présidente souhaite poser une question. Pour ce faire, elle cède la présidence au vice-Président.

Elle demande pour quelles raisons l'engagement de cette personne ne s'est pas fait cette année.

Mme LAPAIRE répond qu'en début de législature la politique n'était pas suffisamment définie pour bien identifier le cahier des charges de ce poste. Elle rappelle avoir renoncé à ce poste et que le Conseil municipal avait mis au budget 2021 un montant fixe afin de faire appel, si besoin, à des mandataires extérieurs, ce qui n'a pas été nécessaire. Elle précise que le partenariat SIG éco 21 a permis de bien faire progresser les actions auprès des particuliers.

Mme la Présidente demande si le cahier des charges a été établi et si cette personne sera engagée durant l'année 2022.

Mme LAPAIRE répond par l'affirmative.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour

10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente demande s'il y a des communications des membres du Conseil municipal.

Concert de la fanfare municipale de Collonge-Bellerive – 19 décembre 2021 – 18h30

M. GIANNASI annonce que le concert de la fanfare aura lieu à l'église de Vézenaz.

Marché de Vézenaz

Mme GAUTIER rappelle que le marché de Vézenaz a lieu ce jeudi 4 novembre. De plus, elle annonce que l'association du marché de Vézenaz organise un marché de Noël les 17 et 18 décembre 2021, à la Ferme de Saint-Maurice.

Course de l'Escalade 2021

M. SUTTER informe avoir inscrit environ 170 enfants à la course de l'Escalade. Il précise que l'organisation sera identique aux précédentes éditions et invite ses collègues à venir soutenir ces sportifs.

Réception de la mairie

M. ZWAHLEN relève le parfait accueil reçu lors de son récent passage à la réception de la mairie.

M. THORENS remercie M. ZWAHLEN et indique que cela sera transmis.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

Abattage des marronniers – crèche de Vézenaz – chemin des Rayes

M. THORENS revient sur le courrier évoqué en début de séance au sujet de l'abattage de deux marronniers à la crèche de Vézenaz, au chemin des Rayes.

Il explique que selon un premier constat de la part du canton, ces deux marronniers avaient été jugés comme sains. Lors d'une seconde étude, toujours effectuée par le canton, des champignons ont été découverts et il a été jugé nécessaire d'abattre ces deux arbres, à contre-cœur évidemment.

Dans ce courrier, cet habitant reproche de tout sacrifier sous le sceau de la sécurité, mais le Conseil administratif a estimé évident de ne pas prendre de risques alors que ces arbres se situent à côté d'une crèche.

Il informe que deux nouveaux arbres, des ormes, d'une hauteur de 3 à 4 mètres, seront très rapidement replantés. Il ajoute qu'il s'agit d'une essence d'arbre qui pousse relativement vite.

Abattage d'arbres 95-105 route d'Hermance

Il informe que tous les arbres abattus seront remplacés dans le cadre du chantier ou dans le cadre des travaux d'aménagement le long de la route d'Hermance. Il indique que, sur demande de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature, le service cantonal des routes a validé l'essence qui sera planté, soit des zelkovas.

Festival du LàC – 1-3 octobre 2021

Il remercie les organisateurs de ce festival, ainsi que tous les bénévoles, qui ont permis à ce magnifique évènement qui devrait se reproduire l'an prochain.

l'épicentre

Il recommande de se rendre aux prochains concerts organisés à l'épicentre les 6 et 23 novembre, le 4 décembre, ainsi que le 9 décembre avec Charlélie Couture.

Inauguration des crèches – 16 octobre 2021

Il rappelle que les deux nouvelles crèches ont été inaugurées ce jour-là, celle de Corsier, puis celle de Vézenaz.

Réaménagement du Tennis-Club de Collonge-Bellerive – présentation de fin de chantier

Il diffuse une présentation avec photos pour illustrer les travaux de réaménagement du Tennis-Club de Collonge-Bellerive.

M. THORENS ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** donne la parole à Mme LAPAIRE.

Conférences ZeroWaste – 20 octobre et 10 novembre 2021

Elle revient sur la première conférence ZeroWaste qui s'est tenue le 20 octobre dernier en présence d'un certain nombre de membres du Conseil municipal et d'environ 30 personnes. Elle relève le dynamisme de la personne qui anime ces conférences. Elle rappelle que la seconde soirée aura lieu le 10 novembre prochain.

Séance publique Plan directeur communal – 15 novembre 2021

Elle rappelle cette séance publique qui se tiendra à l'aula du cycle de Bois-Caran, afin d'y accueillir un maximum de personnes. A ce jour, elle informe que 100 personnes sont inscrites.

Portes ouvertes Mobilitri

Pour sa première année de fonctionnement, **Mme LAPAIRE** informe que Mobilitri a souhaité organiser des portes ouvertes auxquelles les membres du Conseil municipal ont la possibilité de s'inscrire. Elle fait part des dates fixées par Mobilitri : le 15 novembre sur le site d'Anières, le 22 novembre sur le site de Meinier et le 26 novembre sur le site de Champ-Dollon.

Spectacle Par Le Moi de Sonia Grimm – 26, 27 et 28 novembre 2021

Elle indique qu'il s'agit d'un spectacle qui traite du harcèlement scolaire, thème qui tient très à cœur la commission Scolaire. Grâce à une collaboration avec l'APECOVE et à la subvention accordée par le Conseil municipal, il a été possible d'inviter Sonia Grimm à venir tout un week-end

Plusieurs représentations dédiées spécialement aux enfants entre 7 et 14 ans sont prévues les 27 et 28 novembre. Elle précise que les invitations seront adressées aux enfants via l'école. Elle ajoute qu'une représentation devait avoir lieu au mois de juin dernier à l'occasion de la cérémonie des 8P, cependant, en raison de la situation sanitaire, celle-ci n'a pas pu avoir lieu. A la place, elle informe qu'il a été décidé de faire une représentation le 26 novembre, réservée aux membres du Conseil municipal et leurs conjoints, au corps enseignant et au comité de l'APECOVE. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès du secrétariat du Conseil municipal.



Par ailleurs, elle informe qu'à la fin de la soirée du 26 novembre, l'APECOVE tiendra une petite buvette, afin de lui permettre d'offrir diverses activités aux enfants. **Mme LAPAIRE** relève le dynamisme de cette association qui est très indépendante et qui ne demande pas d'importantes subventions.

Elle demande si la Présidente du Conseil municipal, qui est particulièrement sensible à ce sujet, souhaite ajouter quelques mots.

Mme la Présidente cède la parole à son vice-Président durant son intervention. Elle se dit ravie de cette initiative qui devrait permettre d'aider les enfants s'ils devaient être confrontés à ce type de problème, en tant que harcelés ou même en tant que harceleurs. Elle espère que les membres du Conseil municipal seront présents à ce spectacle. Elle remercie l'APECOVE pour avoir eu l'idée de cette initiative et espère que ce sujet pourra être traité chaque année.

Mme LAPAIRE précise que ce spectacle ne convient pas aux plus petits. De plus, elle ajoute que les enfants entre 7 et 14 ans qui habitent la commune, mais qui n'y sont pas scolarisés, peuvent également assister aux représentations destinées aux enfants.

Mme LAPAIRE ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** donne la parole à M. GOEHRING.

Arbres sur le trottoir de la route de Thonon (risque de chute)

En réponse à la question de Mme la Présidente, il informe que le canton a supprimé toutes les protections d'arbres circulaires et disposé des potelets. Les « trous » provoqués par l'affaissement du sol, sous la grille, ont été comblés dernièrement.

Tirs de feux d'artifice privés

En réponse à la question de M. KAELIN au sujet de tirs de feux d'artifice privés, il fait part de la teneur de l'article 12, alinéa 1, du règlement d'application de la loi fédérale sur les substances explosibles (L 530.02) : « *L'emploi de pièces d'artifice des catégories 2 et 3 est interdit en dehors de la fête du 1er Août. Le département peut autoriser l'emploi de ces engins à l'occasion d'autres fêtes nationales, commémoratives ou autres.* ».

Il ajoute que les personnes doivent faire une demande de manifestation via le guichet universel et préciser la volonté d'effectuer un spectacle pyrotechnique. Selon la Police municipale, il indique qu'aucune demande de ce type n'a été reçue.

Concours intercommunal des communes fleuries, organisé par la Société Genevoise d'Horticulture – 21 octobre 2021

Il félicite la voirie de Collonge-Bellerive pour avoir remporté le 1^{er} prix dans la catégorie « Commune de 5'001 et 10'000 habitants » et 1^{er} prix dans la catégorie « Fontaine la plus fleurie », avec la magnifique fontaine de Saint-Maurice.

Applaudissements.

Mérite collongeois 2021

Il rappelle que le délai de remise des candidatures pour le Mérite collongeois 2021 est fixé au 15 novembre prochain. Il ajoute que la traditionnelle soirée pour la remise du Mérite collongeois et des vœux du Maire se tiendra le 17 janvier 2022.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** prie les membres de l'administration, ainsi que les membres du Conseil administratif, de quitter la salle, afin de laisser les membres du Conseil municipal procéder au traitement d'une demande de naturalisation qui doit avoir lieu à huis-clos.



12. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Un dossier de naturalisation est traité.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 22h10.

Collonge, le 2 novembre 2021.

le 12

52

Proposition du Conseil administratif relative au transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la parcelle N° 404, sise route de Thonon, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, pour sa valeur comptable de 10'000 F, et à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 10'000 F destiné à l'amortissement de celle-ci

Conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et son règlement d'application et notamment l'article 30, al. 1 lettres d) de la loi,

vu la valorisation actuelle de cette parcelle au patrimoine financier dans le bilan de la commune,

vu l'affectation majoritaire de la parcelle en zone de bois et forêts et l'absence de projet de valorisation de celle-ci,

vu la nécessité de transférer cette parcelle figurant au patrimoine financier au patrimoine administratif en raison de cette affectation,

vu l'exposé des motifs du 15 octobre 2021,

vu le rapport de la commission des Finances du 18 octobre 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres
accepte à l'unanimité (20 oui) (majorité simple)

1. De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de 10'000 F représentant la valeur comptable de la parcelle n° 404, sise route de Thonon, propriété de la commune.
2. D'amortir ce montant au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.
3. De procéder à un amortissement complémentaire en 2021 d'un montant de 9'750 F.
4. De comptabiliser cet amortissement complémentaire en 2021 sous la rubrique 34.383 « Amortissement complémentaire des terrains ».
5. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 10'000 F.
6. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



**Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal**

Motion : Pour une piscine publique ouverte toute l'année

Auteur(s) : Groupe PLR

Date de dépôt : 21 octobre 2021

Séance du Conseil municipal : 2 novembre 2021

Numéro : M21-07

Constatant :

- L'absence d'une piscine municipale utilisable toute l'année dans la région Arve et Lac (hormis les Trois-Chêne), soit pour un secteur de plus de 30'000 habitants (la piscine de Thônex, seul équipement nautique de la région, se voit fréquenter par les résidents des Trois-Chêne, soit près de 37'000 habitants) ;
- L'attractivité d'une telle infrastructure pour les particuliers, les associations et les écoles ;
- L'importance de la natation dans les programmes de formation et de prévention en Suisse ;
- La situation financière de notre commune, favorable aux investissements ;
- Le plan d'investissement important en matière de sport, sans y inclure d'équipement nautique ;
- Que les communes d'Arve et Lac seraient sans doute intéressées à être partenaires dans un projet intercommunal.

Souhaitant :

- Offrir à la population de la région une infrastructure nautique de qualité, utilisable toute l'année ;
- Compléter l'offre sportive envisagée par les projets de La Californie et de Rouelbeau ;
- Contribuer à l'indépendance de nos habitants à l'égard de la Ville et de l'étranger.

Le Conseil municipal invite la commission des sports à

- Elaborer un projet de création d'un équipement nautique couvert dans la région ;
- Etudier les possibilités de coopération intercommunale en ce sens et/ou un partenariat public/privé ;
- Lui présenter le projet d'équipement dans un délai raisonnable.

Nombre de CM présents : 21

Motion acceptée à l'unanimité 20 oui (majorité simple).

Handwritten signature and initials in blue ink.



› **Budget 2022**

› **Présentation au Conseil municipal**

› 2 novembre 2021

V. R.

27



PLAN DE LA PRÉSENTATION

- › Introduction
 - Contexte économique et politique
 - Population de référence
- › Estimation des recettes fiscales 2022 et autres revenus
 - Evolution de la valeur du centime additionnel PP (2013-2022)
 - Evolution de la valeur du centime additionnel PM (2013-2022)
 - Répartition des revenus par natures et fonctions
- › Estimation des charges de fonctionnement 2022
 - Charges de groupements ou structures
 - Frais de personnel
 - Répartition des charges par natures et fonctions
 - Dépenses votées par les commissions
- › Estimation du résultat 2022
- › Prévision des investissements
- › Exercice 2021 : informations sur les recettes estimées 2021 - projection
- › Discussion

Vik
d



CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

Po/2

SR



CONTEXTE ÉCONOMIQUE PRÉVISION DU GROUPE DE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES SEPT. 2021

INDICATEURS MACRO-ÉCONOMIQUES

	2020	Prévisions pour 2021			Prévisions pour 2022			Prévisions pour 2023		
		Juin 21	Sept. 21	(1)	Juin 21	Sept. 21	(1)	Juin 21	Sept. 21	(1)
PIB CH, variation annuelle réelle en %	- 2,4	3,5	3,5	→	2,5	2,5	→	1,7	1,7	→
PIB GE, variation annuelle réelle en %	- 1,7	4,0	4,0	→	3,0	3,0	→	1,7	1,7	→
Renchérissement GE, variation annuelle moyenne en %	- 0,8	0,3	0,4	↗	0,5	0,5	→	0,5	0,5	→
Taux de chômage GE, moyenne annuelle en %	4,9	5,3	5,0	↘	5,0	4,7	↘	4,8	4,5	↘

(1) Variation par rapport à la précédente prévision.

Vok

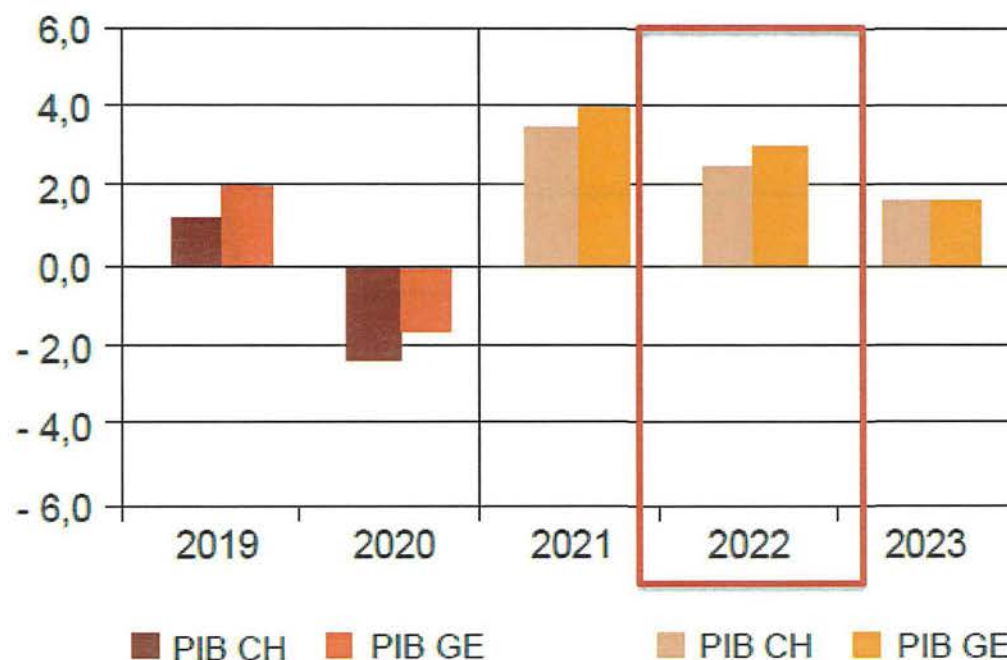
9



CONTEXTE ÉCONOMIQUE

PRÉVISION DU GROUPE DE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES SEPT. 2021

**PIB de la Suisse et du canton de Genève,
variation annuelle réelle, en % (1)**



**PIB GE 2022
attendu +3.0%**

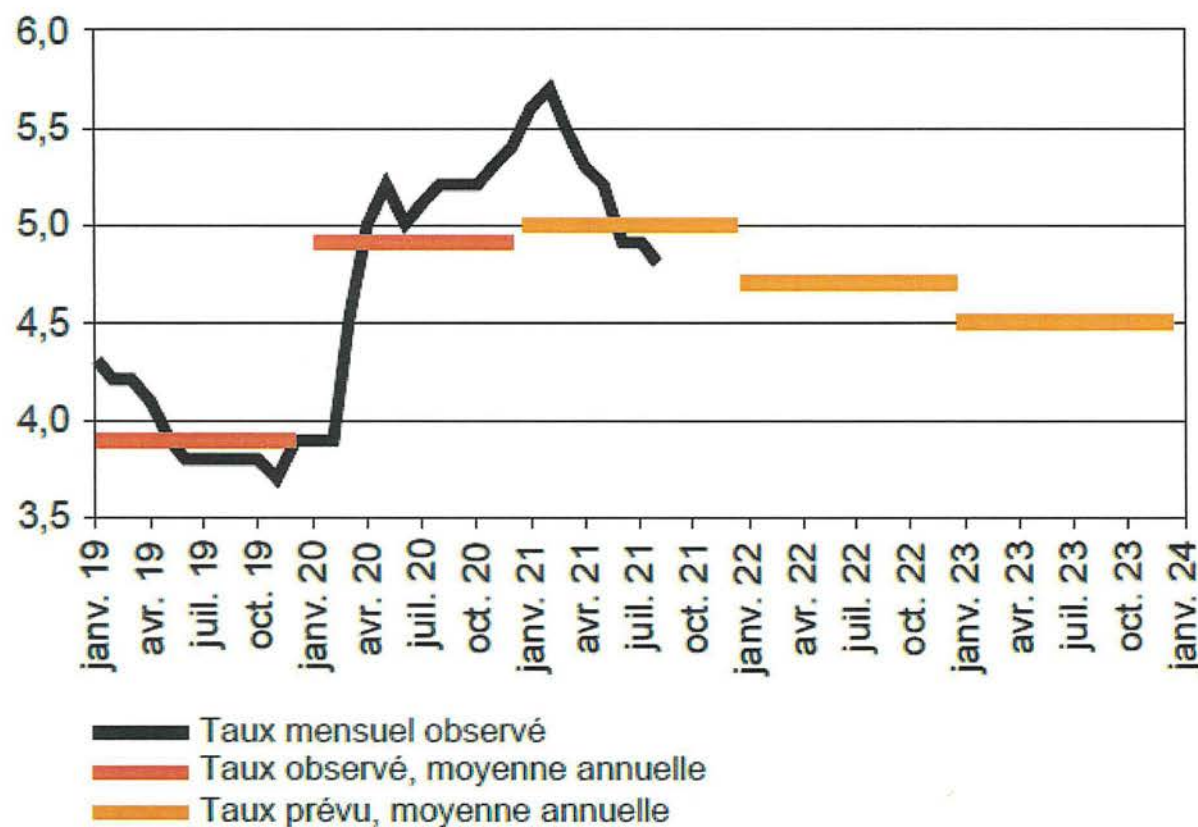
(1) 2021, 2022 et 2023: valeurs prévues.



CONTEXTE ÉCONOMIQUE

PRÉVISION DU GROUPE DE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES SEPT. 2021

Taux de chômage dans le canton de Genève, en %



Taux chômage GE
attendu 5.0%

3.9% en 2019

4.9% en 2020

5.7% en mars 2021

5.3% en juin 2021

→ 4.7% prévision 2022



CONTEXTE ÉCONOMIQUE

PRÉVISION DU GROUPE DE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES SEPT. 2021

TAUX D'INTÉRÊT EN SUISSE

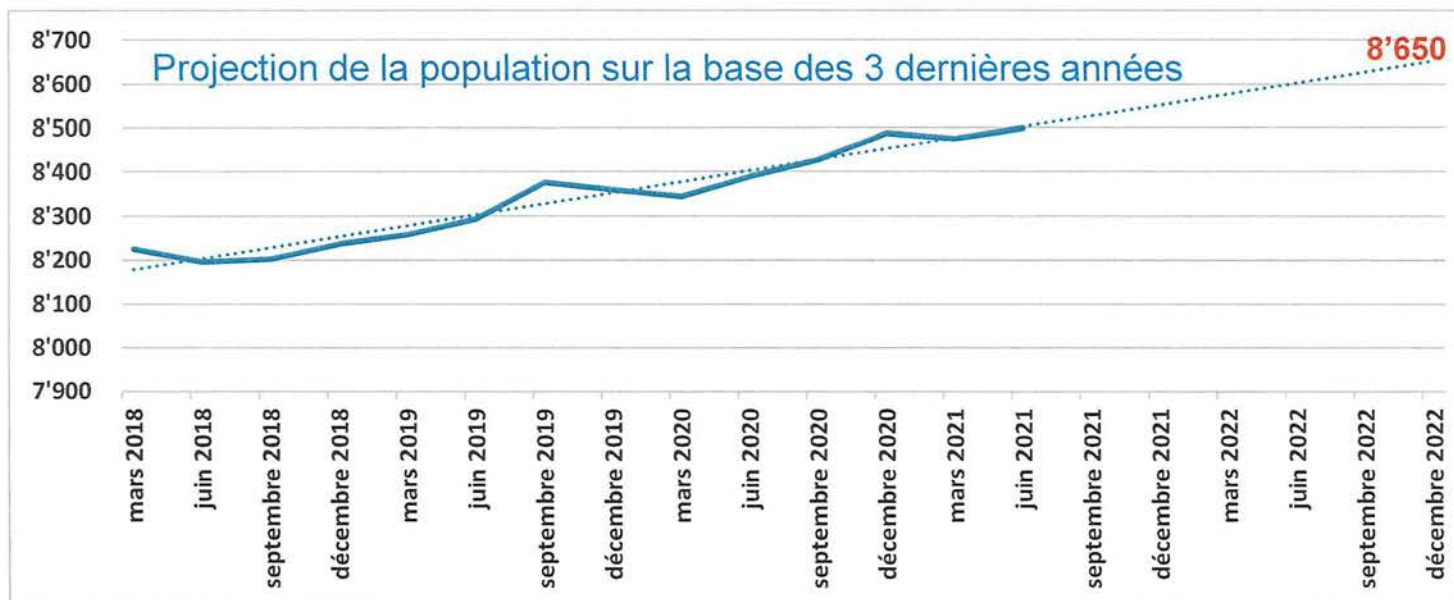
	2020	Prévisions pour 2021			Prévisions pour 2022			Prévisions pour 2023		
		Juin 21	Sept. 21	(1)	Juin 21	Sept. 21	(1)	Juin 21	Sept. 21	(1)
Taux interbancaire à trois mois, moyenne annuelle en %	- 0,71	- 0,7	- 0,7	→	- 0,7	- 0,7	→	- 0,7	- 0,7	→
Taux interbancaire à trois mois, à la fin décembre en %	- 0,76	- 0,7	- 0,7	→	- 0,7	- 0,7	→	- 0,7	- 0,7	→
Oblig. de la Confédération à dix ans, moyenne annuelle en %	- 0,52	- 0,3	- 0,3	→	- 0,1	- 0,1	→	0,0	0,0	→
Oblig. de la Confédération à dix ans, à la fin décembre en %	- 0,53	- 0,1	- 0,1	→	0,0	0,0	→	0,0	0,0	→

(1) Variation par rapport à la précédente prévision.

Pol
2



EVOLUTION DE LA POPULATION



Année	Retenue pour budget	Réelle au 31.12
2013	7'650	7'560
2014	7'800	7'836
2015	8'100	8'037
2016	8'300	8'094
2017	8'300	8'171

Année	Retenue pour budget	Réelle au 31.12
2018	8'350	8'237
2019	8'350	8'360
2020	8'450	8'489
2021	8'520	8'500 *
2022	8'650	

* donnée au 30 juin



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2022

› Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

- Loi du 18.03.16 but : soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. Durée de vie du fonds = 20 ans dès 2018
- La contribution annuelle au FIDU = 26 millions pour les communes (en augmentation de 3 millions, loi 12893) auxquels s'ajoutent 2.5 millions versés par le canton. La part des communes est calculée en fonction de la valeur de production du centime (fiscalité des PP et PM et population).
- Impact financier de ce fonds sur le budget :
 - › a) contribution annuelle de la commune à travers une dépense d'investissement qui fera l'objet d'une délibération votée en même temps que le budget (pour 2022, la contribution de la commune sera de 867'200 contre 744'200 en 2021)
 - › b) les attributions forfaitaires ainsi que les allocations du FIDU à la commune (en fonction du nombre de logements construits hors zone 5) seront des recettes d'investissements (pour 2020, l'attribution du FIDU s'est élevée à 196'000)
 - › c) l'impact sur les comptes de fonctionnement = amortissement sur 30 ans de chaque dépense annuelle d'investissement

10/12
→



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2022

› Renforcement de la péréquation intercommunale

- Depuis 2019 : la péréquation des ressources est passée à 2% et la compensation ville-centre à la Ville de Genève est un équivalent de 0.60 centime

› Réforme de l'imposition des entreprises (RFFA) depuis 2020 :

- Baisse des impôts sur les personnes morales de 448'000 CHF
(centime 2019 29'897 → estimation 2022 14'448)
- Mesures compensatoires :
 - Reversement d'une partie de l'Impôt Fédéral Direct que le Canton reçoit en plus, pour Collonge-Bellerive 84'000 CHF en 2022
 - Reversement d'une partie du nouveau prélèvement sur les rémunérations de 0.07% pour financer l'accueil préscolaire (gestion par la fondation FDAP), pour Collonge-Bellerive 48'000 CHF en 2022

› Impact RFFA net pour la Commune : baisse de revenus de 316'000 CHF



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2022

› Projets en cours, en discussion :

- **Transfert de charges (et compétences ?) canton-communes** : en cours de discussion – enjeu cantonal de 90 millions à terme.
 - Proposition de l'ACG de juin 2021, de reprendre la part de financement cantonal de la FASe par les communes, pour 23.7 millions, avec un financement péréquatif entre les communes, avec une augmentation en parallèle du dispositif de péréquation, avec une proposition de monter de 2.0% à 2.25 % la péréquation des ressources, et d'augmenter la contribution ville-centre de Genève de 0.6 à 0.8 équivalent-centime.
 - Enjeu pour Collonge-Bellerive de 1'160'000 CHF :

– Financement de la FASe (23.7 millions)	650'000 CHF
– Augmentation de la péréquation des ressources	290'000 CHF
– Augmentation de la contribution ville-centre	220'000 CHF
- Non intégré car non encore validé au niveau du canton

Ref
52



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2022

› Projets en cours, en discussion :

- **Transfert de charges (et compétences ?) canton-communes** : PL écrêtage 12782
 - Projet de loi initié à l'automne 2020 pour le budget 2021, gelé ensuite, et réactivé à l'automne 2021 car intégré au projet de budget 2022 de l'Etat de Genève.
 - Objectif pour l'Etat de ponctionner 41.7 millions sur les communes à forte capacité financière, selon un modèle d'écrêtage des revenus fiscaux.
 - Enjeu pour Collonge-Bellerive environ de 1'800'000 à 1'900'000 CHF (PL12782 de 2020)
 - La proposition de l'ACG de reprendre le financement cantonal de la FASE pour 23.7 millions devrait venir en réduction de ce PL écrêtage.
 - → Dès lors sur un PL écrêtage de 18.0 millions (41.7 – 23.7) l'enjeu pour Collonge serait de 700'000 à 800'000 CHF
- Non intégré car non encore validé au niveau du canton



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2022

› Projets en cours, en discussion :

▪ Transfert de charges (et compétences ?) canton-communes :

- Projet reprise FASe 1'160'000 CHF
- Projet PL écrêtage complet 1'800'000 CHF à 1'900'000 CHF
ou
- Projet PL écrêtage différentiel 700'000 CHF à 800'000 CHF

➤ Enjeu de charges supplémentaires de 1'860'000 à 3'060'000 CHF

▪ Confirmation du SAFCO de ne rien intégrer dans le projet de budget 2022

5
10h



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2022

› Projets en cours, en discussion :

- **Loi sur la création d'un fonds contre le sans-abrisme** : PL12631 actuellement gelé – enjeu de répartition du financement sur les communes sur un taux de 4.5 ‰ du budget – enjeu 160'000 CHF pour Collonge-Bellerive.

La loi 12911 votée le 03.09.2021 pourrait se substituer à ce PL. Cette loi donne la compétence du sans-abrisme aux communes, mais ne fixe aucun cadre de financement.

- **Révision de la LIASI (la loi sur l'aide sociale individuelle)**
- **Loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement**
- Non intégré car non encore validé au niveau du canton

Veh
92



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2022

› Indexation des salaires :

- Coût de la vie = +0.30% (base au 31 juillet 2021)

Source OCSTAT indice genevois des prix à la consommation (décembre 2015 = indice 100)

› Charges de fonctionnement et d'investissement :

- analyse des différentes charges de fonctionnement pour parvenir à un budget équilibré, sur la base des recettes fiscales prévisibles communiquées par le Département des finances en août 2021.
- Poursuite des investissements, tout en déterminant des priorités afin de gérer les liquidités communales.

16/2

52



ESTIMATION DES RECETTES FISCALES

10/12

2



2EME ESTIMATION REVENUS FISCAUX 2022 DÉPARTEMENT DES FINANCES AOUT 2021

année 2022

	Budget 2021	Comptes 2021	Budget 2022
valeur du centime	Estimation d'août 2020	Estimation d'août 2021	Estimation d'août 2021
PP	910'667	991'197	1'017'786
PM	17'689	14'862	14'448
Total PP+PM	928'356	1'006'059	1'032'234
valeur CHF rev. fiscaux	Estimation d'août 2020	Estimation d'août 2021	Estimation d'août 2021
PP	26'409'000	28'744'713	29'515'794
PM	513'000	430'998	418'992
Total PP+PM	26'922'000	29'175'711	29'934'786

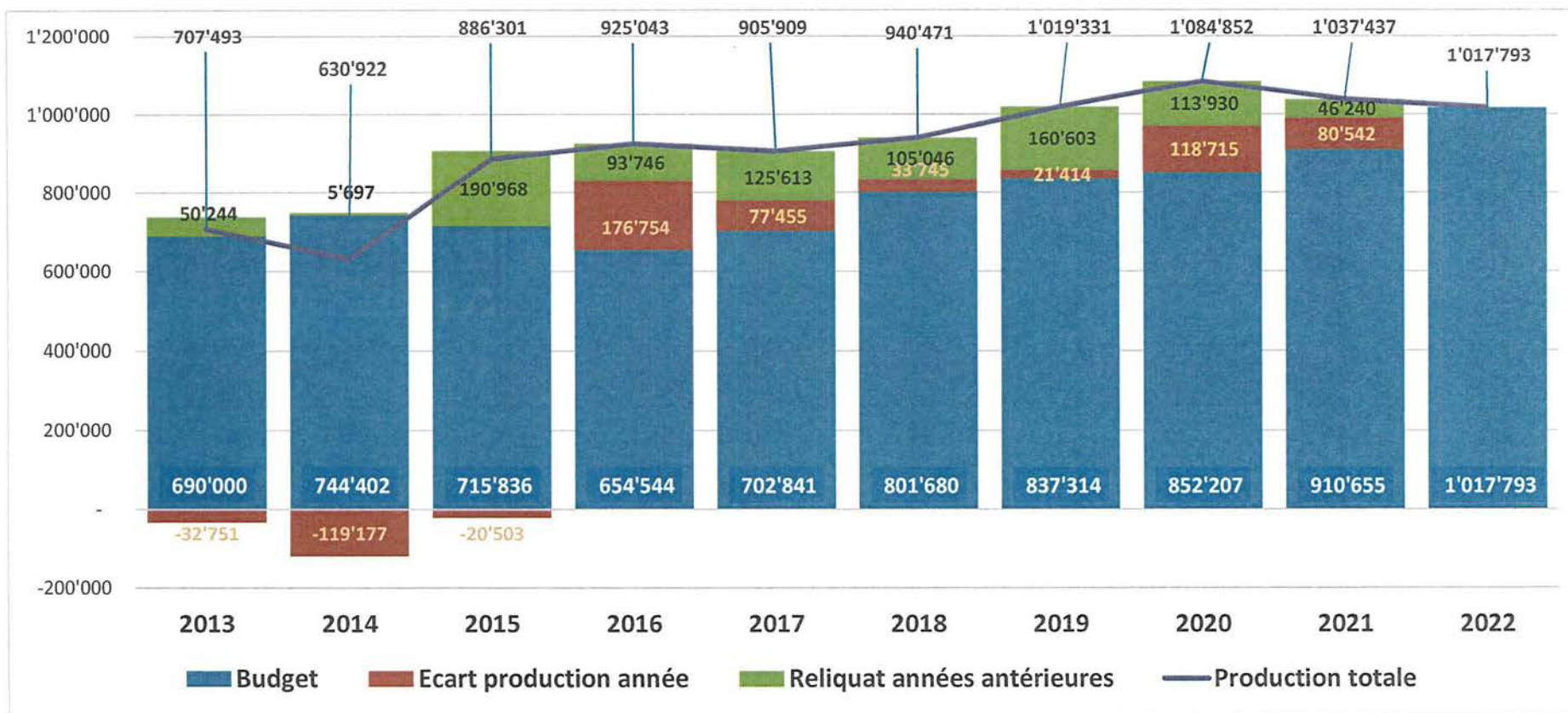
29 centimes additionnels

Ecart vs projection 2021 +759'000

Ecart vs budget +3'012'000

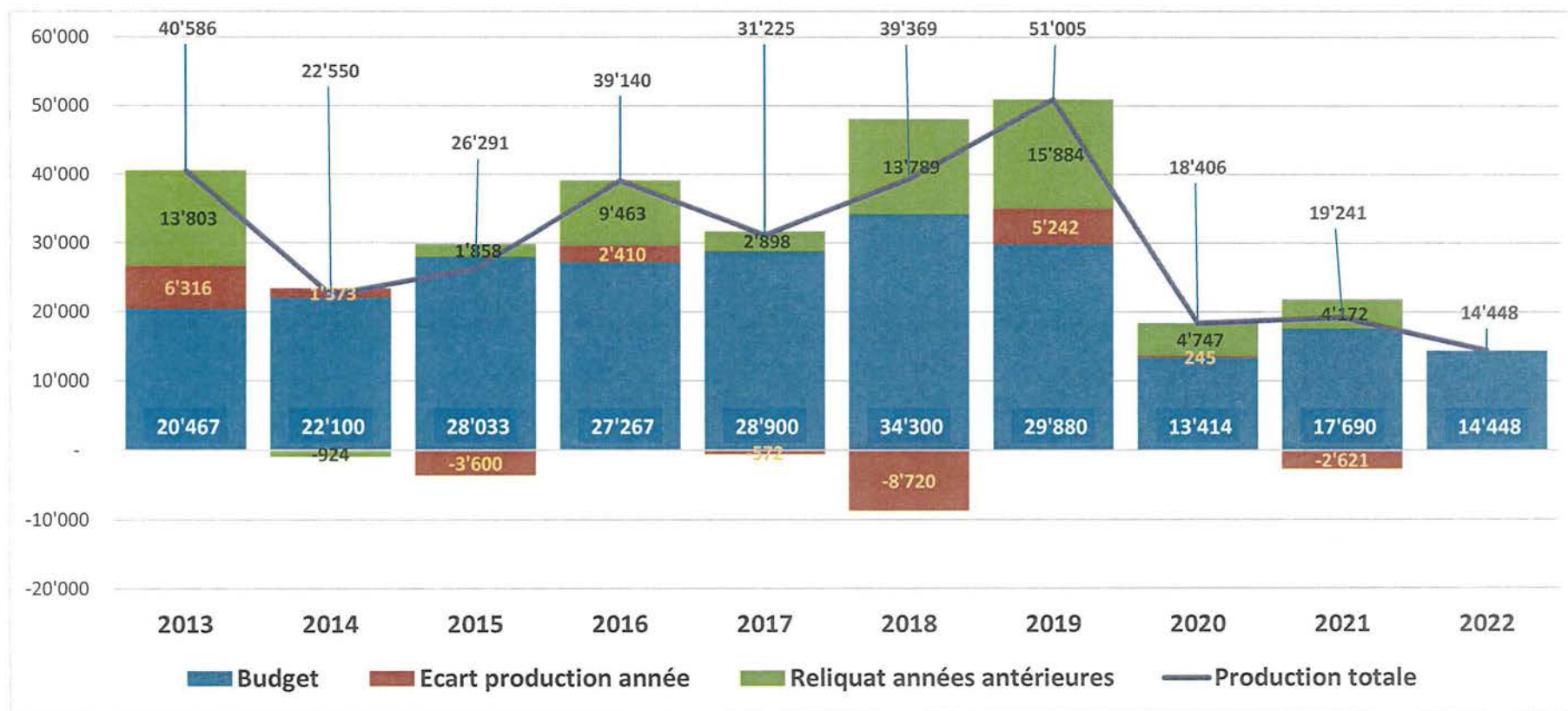


VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL DES PERSONNES PHYSIQUES DE 2013 AU PROJET DE BUDGET 2022





VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL DES PERSONNES MORALES DE 2013 AU PROJET DE BUDGET 2022



16/12

2



ESTIMATION DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

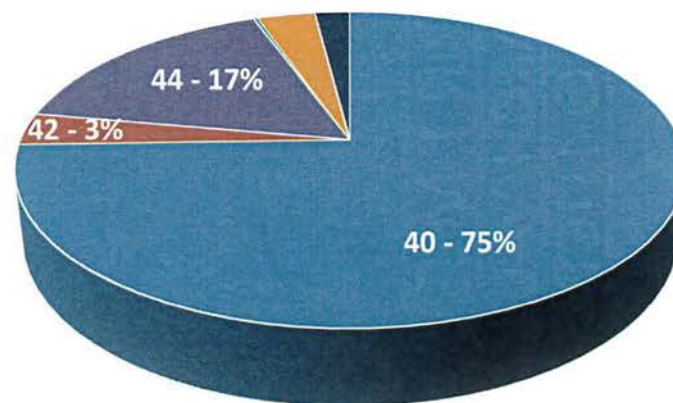
Rep

2



REVENUS PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2022

Groupe	Désignation nature	Budget 2021		Budget 2022		Variation 2021 / 2022	
		CHF	%	CHF	%	CHF	%
40	Revenus fiscaux	26'922'000	58.0%	29'682'000	74.6%	2'760'000	10.3%
42	Taxes	1'533'420	3.3%	1'317'300	3.3%	-216'120	-14.1%
43	Revenus divers	3'000	0.0%	1'000	0.0%	-2'000	-66.7%
44	Revenus financiers	16'135'545	34.8%	6'595'218	16.6%	-9'540'327	-59.1%
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	86'000	0.2%	92'000	0.2%	6'000	
46	Revenus de transfert	932'119	2.0%	1'320'375	3.3%	388'256	41.7%
49	Imputations internes	797'953	1.7%	799'772	2.0%	1'819	N.S.
		46'410'037	100.0%	39'807'665	100.0%	-6'602'372	-14.2%





REVENUS PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2022

Groupe	Désignation nature	Budget 2021		Budget 2022		Variation 2021 / 2022	
		CHF	%	CHF	%	CHF	%
40	Revenus fiscaux	26'922'000	58.0%	29'682'000	74.6%	2'760'000	10.3%
42	Taxes	1'533'420	3.3%	1'317'300	3.3%	-216'120	-14.1%
43	Revenus divers	3'000	0.0%	1'000	0.0%	-2'000	-66.7%
44	Revenus financiers	16'135'545	34.8%	6'595'218	16.6%	-9'540'327	-59.1%
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	86'000	0.2%	92'000	0.2%	6'000	
46	Revenus de transfert	932'119	2.0%	1'320'375	3.3%	388'256	41.7%
49	Imputations internes	797'953	1.7%	799'772	2.0%	1'819	N.S.
		46'410'037	100.0%	39'807'665	100.0%	-6'602'372	-14.2%

40	Revenus fiscaux - évaluations du DF	2'760'000
42	Etat civil transfert des refacturations aux communes en comptes 46	-299'000
42	Prévision d'encaissements sur Actes de Défaut de Biens fiscaux (AFC)	30'000
44	Loyer nouvelle crèche de la Passerelle (année complète)	155'000
44	Facturation ancrages et emprises - un chantier particulier en 2021 (La Station Vésenaz)	-96'000
44	Redevance usage domaine public par les SIG	-75'000
44	Gain financier sur cession Quadrilatère II à la FICB en 2021 (plus-value sur le terrain)	-9'503'000
45	Revenus issus du fonds de bienfaisance pour dépenses sociales	5'000
46	Etat civil transfert des refacturations aux communes depuis les comptes 42	299'000
46	Facturation aux autres communes service littoral social (COHERAN)	180'000
46	Perte des rétrocessions assurances primes feu suite création Gpt SIS	-75'000



REVENUS PAR FONCTIONS OU SOUS-FONCTIONS PROJET DE BUDGET 2022

Gr	Fonctions ou sous-fonctions	Budget 2021	Budget 2022	Variation 2021 / 2022		
		CHF	CHF	CHF	%	Observations
02	Services généraux	229'738	217'950	-11'788	-5%	Baisse des locations de salles communales
11	Sécurité publique	715'700	726'050	10'350	1%	Non significatif
14	Questions juridiques	437'820	438'307	487	0%	Non significatif
15	Service du feu	75'000	900	-74'100	-99%	Perte des versements primes assurance incendie
16	Défense	23'800	22'500	-1'300	-5%	Non significatif
2	Scolarité obligatoire	803'118	800'118	-3'000	0%	Non significatif
32	Culture, autres	66'200	56'300	-9'900	-15%	Billetterie Epicentre - anniversaire 20 ans en 2021
34	Sports et loisirs	150'600	141'044	-9'556	-6%	Billetterie des plages en baisse
4	Santé	144'000	144'000	0	0%	
54	Famille et jeunesse	434'000	588'000	154'000	35%	Loyer de la nouvelle crèche Ile aux Mômes II
57	Aide sociale et domaine de l'asile	60'000	245'500	185'500		Refacturation COHERAN service social littoral
61	Circulation routière	544'600	445'900	-98'700	-18%	Ancrages et emprises un dossier particulier en 2021

16/2



REVENUS PAR FONCTIONS OU SOUS-FONCTIONS PROJET DE BUDGET 2022

Gr	Fonctions ou sous-fonctions	Budget 2021	Budget 2022	Variation 2021 / 2022		
		CHF	CHF	CHF	%	Observations
62	Transports publics	70'000	70'000	0	0%	
64	Télécommunications	30'000	18'500	-11'500	-38%	1 antenne SWISSCOM transférée à FICB (Quadrilatère)
72	Traitement des eaux usées	4'000	10'000	6'000	100%	Subventions cantonales 1 an / 2
73	Gestion des déchets	137'001	144'000	6'999	5%	Augmentation des déchets recyclés et valorisés
77	Protection de l'environnement, autres	24'500	50'700	26'200	107%	Hausse des revenus de concessions cimetières
81	Agriculture	25'000	25'000	0	100%	
87	Combustibles et énergie	475'000	400'000	-75'000	-16%	Redevance usage domaine public par SIG en baisse
91	Impôts	27'003'000	29'796'000	2'793'000	10%	Evaluations fiscales du DF d'août 2021
96	Administration de la fortune et de la dette	14'952'960	5'465'396	-9'487'564	-63%	En 2021 gain financier sur transfert du Quadrilatère FICB (plus-value sur le terrain)
97	Redistributions	4'000	1'500	-2'500	-63%	Redistribution taxe CO2 en baisse
		46'410'037	39'807'665	-6'602'372	-14%	

Volz

R



ESTIMATION DES CHARGES

10/2

52



IMPACT 2022 DE LA PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE SUR NOTRE COMMUNE

› Buts de la péréquation

- Renforcer les ressources des communes à faible capacité financière
- Encourager le développement de l'intercommunalité
- Encourager le développement des politiques publiques dans le domaine de la petite enfance

- › L'ensemble des données prises en compte dans le calcul des contributions et des allocations est basé sur les données de l'année n-2 soit, pour 2022, les valeurs de 2020.

Entre 2022 et 2021 on note une hausse de la charge liée à la péréquation de CHF **249'983**

année	montant
2022	3'558'941
2021	3'308'958
2020	3'275'144
2019	2'931'948
2018	2'766'724
2017	1'693'711
2016	980'434
2015	1'312'406
2014	2'121'869
2013	1'268'171



IMPACT 2022 DES CHARGES LIEES

› Charges sur lesquelles la Commune est engagée

	2019	2020	2021	2022	Ecart budget	
	Comptes	Comptes	Budget	Projet Budget	2021 - 2022	%
Péréquation financière intercommunale	2'931'948	3'275'144	3'308'958	3'558'941	249'983	8%
Participation ACG - SIACG	168'041	187'552	210'100	218'900	8'800	4%
Groupement - GIAP	922'007	887'411	953'287	1'067'232	113'945	12%
Groupement - CIDECE	2'589	2'532	2'527	2'074	-453	-18%
Groupement - SIS	419'629	441'134	465'854	512'400	46'546	10%
Groupement - GIPEC (crèches)	1'378'987	1'434'660	2'791'039	3'545'109	754'070	27%
Groupement - Centre Sportif Rouelbeau	95'000	118'285	120'938	117'713	-3'225	-3%
Groupement - ORPC Lac	82'935	64'863	68'200	67'000	-1'200	-2%
Charges totales	6'001'136	6'411'581	7'920'903	9'089'369	1'168'466	15%

Entre 2022 et 2021 l'ensemble de ces charges évolue de **1'168'466 CHF**

Le budget du GICL intègre 70 places de crèche supplémentaires, soit un total de 126 places (56+70), pour l'année complète 2022.



FRAIS DE PERSONNEL 2022

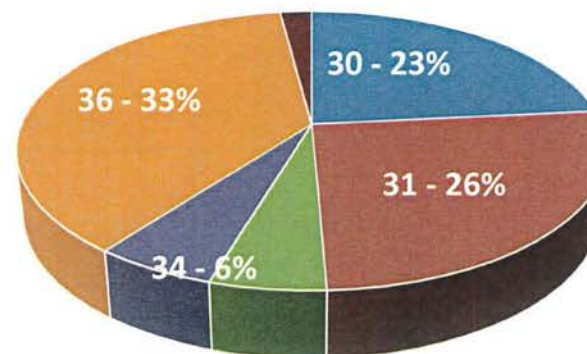
- › Le projet présenté intègre les hypothèses suivantes :
 - Augmentation pour le coût de la vie de +0.30% (indice à fin juillet)
 - Maintien du contrôle de stationnement l'été
 - 5 mois, 2 personnes à 50% - 4 communes du bord du lac
refacturé aux communes partenaires
charge pour Collonge 17'000 CHF – revenus 40'000 CHF
 - Création de 4.30 postes au sein de l'administration communale:
 - Gestionnaire de la documentation numérique +1.00
accord de principe par le CM (22.06.2021)
 - Spécialiste environnement et développement durable +0.80
 - Responsable des Ressources humaines +1.00
 - Création du service social littoral avec COHERAN +1.50
dont l'équivalent de 1.0 poste refacturé à COHERAN

Rep



CHARGES PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2022

Groupe Désignation nature	Budget 2021		Budget 2022		Variation 2021 / 2022	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
30 Charges de personnel	8'446'798	18.3%	9'251'097	23.4%	804'299	9.5%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'719'550	21.0%	10'308'798	26.1%	589'248	6.1%
33 Amortissements du PA	2'376'148	5.1%	2'113'102	5.3%	-263'046	-11.1%
34 Charges financières	1'821'929	3.9%	2'236'038	5.7%	414'109	22.7%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'000	0.0%	300	0.0%	-700	-70.0%
36 Charges de transfert	14'031'757	30.4%	14'831'327	37.5%	799'570	5.7%
38 Charges extraordinaires (amortissements compl.)	9'028'860	19.5%	0	0.0%	-9'028'860	-100.0%
39 Imputations internes	797'953	1.7%	799'772	2.0%	1'819	0.2%
	46'223'995	100.0%	39'540'434	100.0%	-6'683'561	-14.5%





CHARGES PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2022

Groupe Désignation nature	Budget 2021		Budget 2022		Variation 2021 / 2022	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
30 Charges de personnel	8'446'798	18.3%	9'251'097	23.4%	804'299	9.5%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'719'550	21.0%	10'308'798	26.1%	589'248	6.1%
33 Amortissements du PA	2'376'148	5.1%	2'113'102	5.3%	-263'046	-11.1%
34 Charges financières	1'821'929	3.9%	2'236'038	5.7%	414'109	22.7%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'000	0.0%	300	0.0%	-700	-70.0%
36 Charges de transfert	14'031'757	30.4%	14'831'327	37.5%	799'570	5.7%
38 Charges extraordinaires (amortissements compl.)	9'028'860	19.5%	0	0.0%	-9'028'860	-100.0%
39 Imputations internes	797'953	1.7%	799'772	2.0%	1'819	0.2%
	46'223'995	100.0%	39'540'434	100.0%	-6'683'561	-14.5%

30 Nouveaux postes et évolutions de la masse salariale	804'000	34 Travaux sur immeubles du PF - Hermance 12	40'000
31 Dépréciation des créances fiscales (en lien avec hausse des revenus fiscaux)	200'000	34 Honoraires de réévaluations des bâtiments PF - MCH2	30'000
31 Acquisitions d'oeuvres (commission culture et loisirs)	80'000	36 Participation Crèches	754'070
31 Entretien des bâtiments Nouvelle crèche Ile aux Mômes II	64'000	36 Compensation financière aux communes frontalières (AFC - revenus fiscaux)	258'000
31 Entretien des bâtiments Ferme de Saint-Maurice	64'000	36 Péréquation financière	250'000
31 Activité des restaurants scolaires (repas et encadrement)	45'000	36 Frais de perception des impôts	172'000
33 Impact des amortissements complémentaires votés en 2020 et 2021	-263'000	36 Participation FASE (commission sociale)	127'000
34 Travaux sur immeubles du PF - Thonon 55-57-59	120'000	36 Participation GIAP	114'000
34 Travaux sur immeubles du PF - Hermance 95-105 Indemnités locataires	110'000	36 Participation SIS	46'000
34 Travaux sur immeubles du PF - Grand Clos 6-8-10	65'000	36 Amortissement subvention tranchée couverte de Vézenaz	-778'000



CHARGES PAR FONCTIONS OU SOUS-FONCTIONS PROJET DE BUDGET 2022

Gr	Fonctions ou sous-fonctions	Budget 2021	Budget 2022	Variation 2021 / 2022		
		CHF	CHF	CHF	%	Observations
01	Conseil municipal et Exécutif	525'993	587'294	61'301	12%	Voyage du CM 1 année sur 2 - prochain en 2022
02	Services généraux	8'118'501	5'775'589	-2'342'912	-29%	Amortissements complémentaires en 2021 2'620'000
11	Sécurité publique	1'485'488	1'497'000	11'512	1%	Non significatif
14	Questions juridiques	574'717	576'728	2'011	0%	Non significatif
15	Service du feu	758'604	821'200	62'596	8%	Participation au groupement SIS + Salaire minimum
16	Défense	129'700	112'800	-16'900	-13%	Baisse des entretiens des abris (Projet de crédit)
2	Scolarité obligatoire	5'171'325	3'824'612	-1'346'713	-26%	Amortissements complémentaires en 2021 1'330'000
31	Héritage culturel	0	20'000	20'000		Nouvelle ligne budgétaire
32	Culture, autres	1'607'254	1'620'466	13'212	1%	Anniversaire Epicentre 2021 - 100'000 Subventions culturelles + 115'000 KF
34	Sports et loisirs	2'698'571	2'693'158	-5'413	0%	Non significatif
4	SANTE	271'048	181'075	-89'973		Amortissements complémentaires en 2021 72'000
54	Famille et jeunesse	8'337'425	5'050'981	-3'286'444	-39%	Amortissements complémentaires en 2021 4'034'000 Participation aux crèches +754'000
57	Aide sociale et domaine de l'asile	540'681	877'875	337'194	62%	Création service littoral avec COHERAN +150% ETP
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	206'000	208'000	2'000	1%	Non significatif
61	Circulation routière	4'599'232	3'136'062	-1'463'170	-32%	Fin amortissement Tranchée couverte Vésenaz
62	Transports publics	389'427	426'900	37'473	10%	Subvention mobilité douce +30'000



CHARGES PAR FONCTIONS OU SOUS-FONCTIONS PROJET DE BUDGET 2022

Gr	Fonctions ou sous-fonctions	Budget 2021	Budget 2022	Variation 2021 / 2022		
		CHF	CHF	CHF	%	Observations
64	Télécommunications	133'298	133'297	-1	0%	Non significatif
71	Approvisionnement en eau	18'500	20'000	1'500	8%	Non significatif
72	Traitement des eaux usées	256'327	247'827	-8'500	-3%	Non significatif
73	Gestion des déchets	1'921'720	1'918'737	-2'983	0%	Non significatif
75	Protection des espèces et du paysage	35'000	60'000	25'000	71%	Dépenses 2021 inférieures car anticipations en 2020
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	113'000	85'000	-28'000	-25%	Non significatif
77	Protection de l'environnement, autres	36'532	82'532	46'000	126%	Travaux crypte
79	Aménagement du territoire	82'000	207'000	125'000	152%	Amortissements du plan directeur
81	Agriculture	133'750	264'400	130'650	98%	Travaux sur zones forêts
85	Industrie, artisanat et commerce	315'000	55'000	-260'000	-83%	En 2021 budget spécifique Covid19 300'000
91	Impôts	958'000	1'330'000	372'000	39%	Frais de perception des impôts et dépréciation des créances fiscales (30% du reliquat)
92	Conventions fiscales	956'000	1'214'000	258'000	27%	Rétrocession Impôt source communes françaises
93	Péréquation financière et compensation des charges	3'308'958	3'558'941	249'983	8%	Péréquation financière
96	Administration de la fortune et de la dette	2'541'944	2'953'960	412'016	16%	Charges du PF - nombreux travaux bâtiments
		46'223'995	39'540'434	-6'683'561	-14%	

Po/2



CHARGES VOTEES LORS DES COMMISSIONS 2022

Séances Commissions	2019	2020	2021	2022			Ecart budget 2021 - budget 2022
	Comptes	Comptes	Budget	Demande	Accordé	Ecart demandé- accordé	
Aménagement	24'009	31'546	40'000	40'000	40'000	-	-
Bâtiments et logement	1'589'519	1'665'035	1'818'800	1'946'000	1'975'000	29'000	156'200
Culture et loisirs	432'473	356'582	586'380	613'295	613'295	-	26'915
Environnement et Développement durable	2'527'357	2'641'056	2'956'900	3'140'300	3'214'800	74'500	257'900
Routes et infrastructures	436'601	553'414	511'000	510'000	510'000	-	1'000
Scolaire	81'495	35'235	93'485	124'955	139'475	14'520	45'990
Sécurité	465'440	426'711	514'110	527'836	527'836	-	13'726
Sociale	4'116'765	4'084'608	5'892'309	6'955'992	6'973'443	17'451	1'081'134
Sports	492'556	424'474	493'800	550'366	516'670	- 33'696	22'870
S/Total commissions	10'166'215	10'218'661	12'906'784	14'408'744	14'510'519	101'775	1'603'735
						0.7%	12.4%

Environnement et Développement durable réaffectation de 150'000 par la commission finances le 18.10.2021
 Sociale augmentation de 17'451 suite au vote du budget GIPEC le 06.10.2021



CHARGES DES AMORTISSEMENTS

	Comptes 2020	Budget 2021	Projection comptes 2021	Budget 2022	Variation 2021 / 2022	
Amortissements du PA						
Immobilisations corporelles et incorporelles	3'079'052	3'485'359	2'707'359	2'331'697	-1'153'662	-37%
Subvention d'investissements						
Amortissements complémentaires	12'920'103	9'028'860	9'028'860	0	-9'028'860	-70%
	15'999'155	12'514'219	11'736'219	2'331'697	-10'182'522	-64%

10/12

92



ESTIMATION DU RÉSULTAT



RÉSULTAT

- › PROJET DE BUDGET - (présentation de ce jour)

- › Total des charges (hors imputations internes) : CHF 38'740'662

- › Total des revenus (hors imputations internes) : CHF 39'007'893

- › Soit un différentiel **positif** de CHF 267'231

- › sur la base d'une fiscalité de 29 centimes additionnels, et selon les valeurs du centimes annoncées par le DF en août 2021

Pop

5



RÉSULTAT

› PROJET DE BUDGET - (présentation de ce jour)

01.09.2021 -
Journée au Vert

02.11.2021 -
Projet CM

	2020 Comptes	2021 Budget	2022 Projet Budget
Frais de personnel (salaires + charges)	7'662'205	8'446'798	9'341'000
Charges	21'568'801	24'465'025	26'946'000
Amortissements	3'079'052	3'485'359	2'280'000
Amortissements complémentaires	12'920'103	9'028'860	0
Total des charges	45'230'161	45'426'042	38'567'000
Revenus fiscaux	31'996'473	26'922'000	29'682'000
Revenus exceptionnels (Transfert quadrilatère + D	10'216'251	9'503'000	0
Autres revenus	8'511'434	9'187'084	9'309'000
Total des revenus	50'724'158	45'612'084	38'991'000
Résultat du compte de résultat	5'493'997	186'042	424'000

2022 Projet Budget	Ecart budget 2021 - 2022
9'251'097	804'299
27'157'868	2'692'843
2'331'697	-1'153'662
0	-9'028'860
38'740'662	-6'685'380
29'682'000	2'760'000
0	-9'503'000
9'325'893	138'809
39'007'893	-6'604'191
267'231	81'189



PRÉVISION DES INVESTISSEMENTS

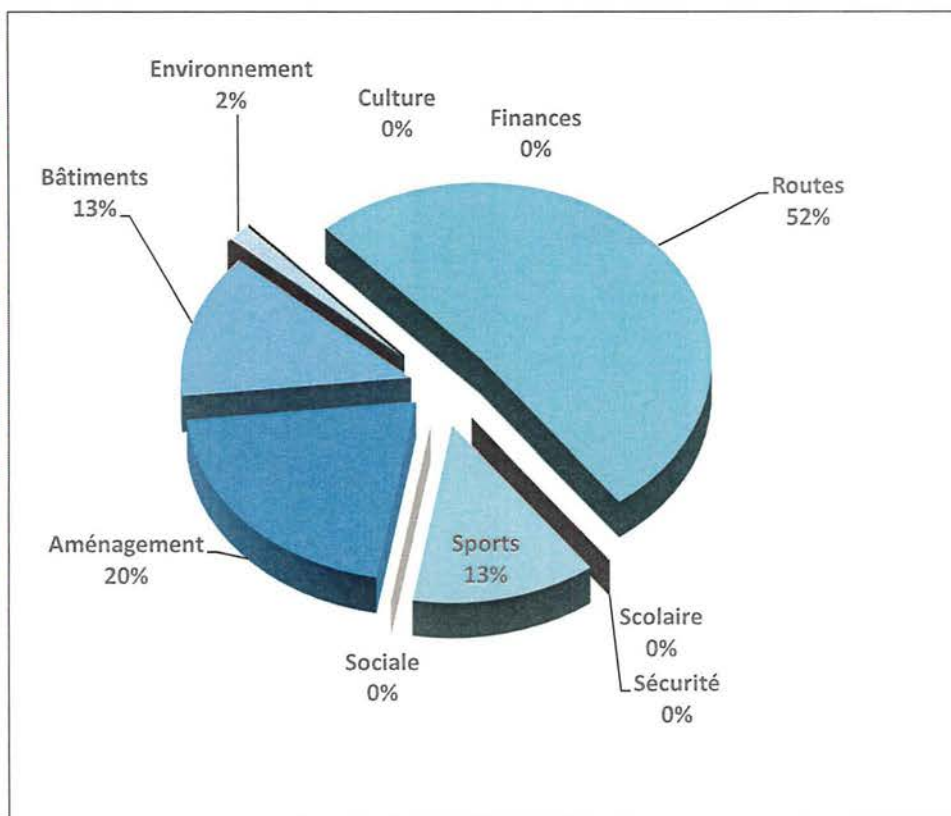
PM

R



RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2022 AU PLAN QUINQUENNAL (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)

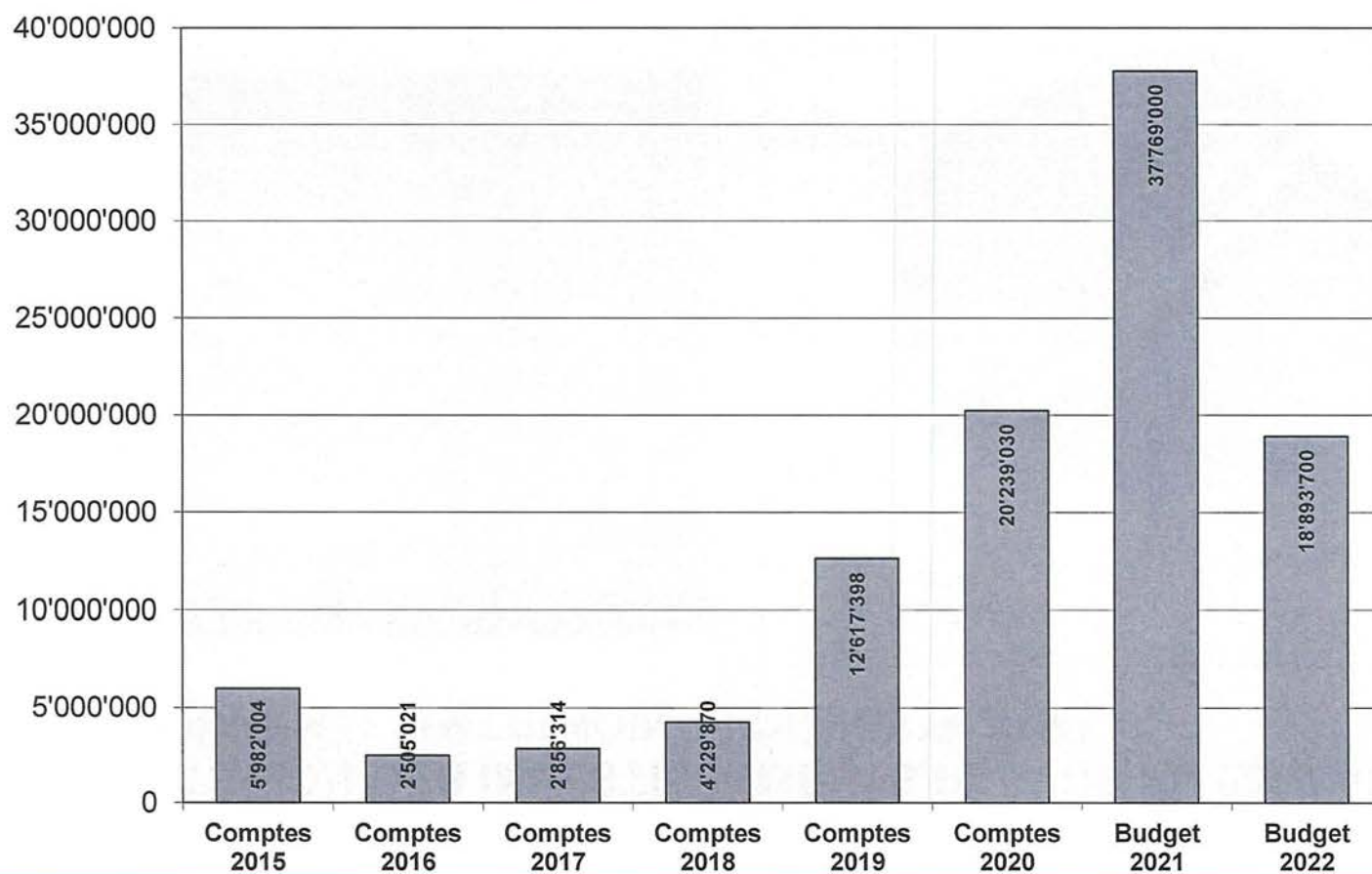
Commissions	Valeur en francs
Aménagement	3'886'500
Bâtiments	2'499'200
Culture	0
Environnement	314'000
Finances	0
Routes	9'744'000
Scolaire	0
Sécurité	0
Sports	2'450'000
Sociale	0
Total	18'893'700





COMPARAISON DES INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF 2015-2022

	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
invest	5'982'004	2'505'021	2'856'314	4'229'870	12'617'398	20'239'030	37'769'000	18'893'700





RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2022 AU PLAN QUINQUENNAL DE TRESORERIE PATRIMOINES ADMINISTRATIF ET FINANCIER

	Valeur en francs
Total investissements prévus du patrimoine administratif	18'893'700
Total investissements prévus du patrimoine financier	8'085'000
Total des investissements prévus PA+PF	26'978'700

16/2

20



EXERCICE COMPTABLE 2021

Estimation des recettes fiscales Département des Finances octobre 2021

- › Impacts sur l'exercice comptable 2021 et sur le projet de budget 2022

10/12

2



ESTIMATION DE L'IMPÔT 2021 DÉPARTEMENT DES FINANCES OCTOBRE 2021

- › La commune a reçu le 22.10.2021 la troisième évaluation des recettes pour l'exercice 2021. Les montants estimés sont **supérieurs** aux recettes prévues lors de l'élaboration du budget 2021.

<i>année 2021</i>	retenu pour budget 2021	<i>sources : estimations transmises par le DF 22.10.2021</i>	
valeur du centime	Estimation d'août 2020	Estimation de octobre 2021	Différence vs budget
PP	910'667	968'394	57'727
PM	17'689	16'655	-1'034
Total PP+PM	928'356	985'049	56'693
valeur CHF rev. fiscaux	Estimation d'août 2020	Estimation de octobre 2021	Différence vs budget
PP	26'409'000	28'083'426	1'674'426
PM	513'000	482'995	-30'005
Total PP+PM	26'922'000	28'566'421	1'644'421
<i>29 centimes additionnels</i>	retenu pour budget 2021		



PROJECTION DU COMPTE DE RESULTAT 2021 À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR LES COMPTES 2021

Impôts 2021

Production estimée année N	Budget 2021	Estimation de octobre 2021	Ecart avec budget
Production impôt 2021 PP	26'409'000	28'083'426	1'674'426
Production impôt 2021 PM	513'000	482'995	-30'005
Total PP+PM	26'922'000	28'566'421	1'644'421

Correctifs des années antérieures 2016 à 2020

Production estimée N-5 à N-1 - annoncés par AFC	Budget 2021	Annoncé en oct 2021	Ecart avec budget
PP 2016 - 2020		1'303'000	1'303'000
PM 2016 - 2020		60'000	60'000
TOTAL	0	1'363'000	1'363'000

Eléments non annoncés

Autres éléments non annoncés par l'AFC	Budget 2021	Annoncé en oct 2021	Ecart avec budget
Correctif effectif PP 2015		-321'912	-321'912
Taxation définitive PP 2005-2014		227'698	227'698
Correctif effectif PM 2015		-38	-38
Taxation définitive PM 2005-2014		-80	-80
TOTAL	0	-94'332	-94'332

TOTAL REVENUS FISCAUX	Budget 2021	Annoncé en oct 2021	Ecart avec budget
TOTAL REVENUS FISCAUX	26'922'000	29'835'089	2'913'089



PROJECTION DU COMPTE DE RESULTAT 2021

› Excédent budget 2021	186'000 CHF
› Revenus fiscaux supplémentaires	2'913'000 CHF
› Autres revenus	- 480'000 CHF
› Dépassements budgétaires votés	- 1'207'000 CHF
› Gain amortissement tranchée couverte Vésenaz	778'000 CHF
› Autres charges non-dépensées (estimation)	1'821'000 CHF

➤ Projection du résultat 2021 de + 4'011'000 CHF

➡ Proposition de nouveaux amortissements complémentaires pour 2021



Impact positif sur les comptes 2022 de 500 à 600'000 CHF

Voh
JR



BUDGET 2022 ENJEUX DES EVALUATIONS FISCALES DU 22.10.2021

année 2022

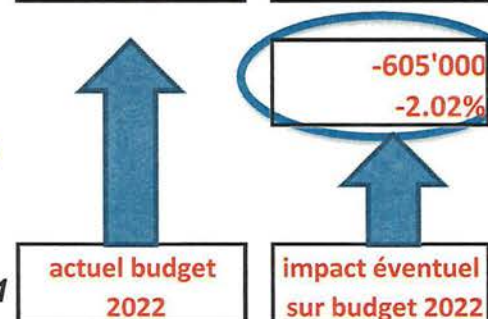
	Budget 2021	Comptes 2021
valeur du centime	Estimation d'août 2020	Estimation de oct. 2021
PP	910'667	968'394
PM	17'689	16'655
Total PP+PM	928'356	985'049
valeur CHF rev. fiscaux	Estimation d'août 2020	Estimation de oct. 2021
PP	26'409'000	28'083'426
PM	513'000	482'995
Total PP+PM	26'922'000	28'566'421

29 centimes additionnels

Budget 2022	Budget 2022
Estimation de août 2021	Estimation de oct. 2021
1'017'786	994'669
14'448	16'690
1'032'234	1'011'359
Estimation de août 2021	Estimation de oct. 2021
29'515'000	28'845'000
419'000	484'000
29'934'000	29'329'000

Evaluations inférieures à celles retenues en août pour l'élaboration du budget 2022 **-2.0%**

Budget préavisé par la commission des finances le 18.10.2021



	Estimation de août 2021	Estimation de oct. 2021
Résultat budget 2022	267'000	-338'000
% du budget	0.68%	-0.85%



FIN DE LA PRÉSENTATION

Pole